

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 892

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« peut faire »,

le mot :

« fait ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'étude d'impact rappelle que « l'article 147 du code civil interdit de contracter un second mariage si les liens du premier n'ont pas été rompus ».

Le non respect de cette disposition doit entraîner une obligation de quitter le territoire français pour l'étranger concerné.